

seurs, d'examiner à fond cette affaire et d'entendre selon la coutume les défenses et les raisons des parties. Ayez donc agréable, Très-Saint Père, ou de permettre que cette dispute si importante qui dure depuis plusieurs siècles, sans que l'unité catholique en ait été altérée, continue encore un peu de temps, ou de décider toutes les questions en y observant les formes légitimes des jugements ecclésiastiques. Et que Votre Sainteté emploie, s'il lui plaît, tout son zèle pour faire que les intérêts de l'Église, qui a été confiée à sa conduite, ne soient blessés en aucune sorte dans cette rencontre. Dieu veuille durant plusieurs années combler Votre Sainteté de toute prospérité et de tout bonheur.

Ainsi, ils parlent au nom de l'Église gallicane ; ils disent dédaigneusement des quatre-vingt-cinq : *quelques-uns de Messieurs nos confrères* ; ils accusent de mensonge ceux qui ont extrait les cinq propositions, et d'imprudence ceux qui demandent qu'elles soient jugées ; ils apprennent au Souverain Pontife que le temps n'est pas opportun pour terminer ce différend, et lui enseignent, au cas qu'il voulût le terminer, la marche qu'il doit suivre : qu'il entende les deux parties, surtout qu'il ne s'expose pas à ce qu'on puisse lui reprocher que la cause n'a pas été jugée par un concile d'évêques avant d'avoir été portée au Saint-Siège, car c'est la règle de l'Église universelle et en particulier de l'Église gallicane ; ils lui font connaître, pour l'instruire des soins qu'il doit prendre dans son jugement, les précautions minutieuses dont ils entoureraient eux-mêmes leur décision ; ils l'avertissent que sans cette décision préalable, la vérité peut être opprimée, le Saint-Siège trompé, leur réputation noircie ; ils lui annoncent que le Saint-Siège et l'Église romaine tomberaient dans le mépris, s'il s'écarterait en la moindre chose de ce qui a été ordonné par les Pères qui ont depuis longtemps tranché en leur faveur les questions de la grâce ; ils l'invitent enfin à employer tout son zèle à sauvegarder les intérêts de l'Église dans cette rencontre.....

Et ceux qui tiennent au Souverain Pontife cet impudent langage sont au nombre de..... *Onze* ! A leur tête figure l'archevêque de Sens, cet Henri de Gondrin que toutes les larmes des pénitents du *saint Désert* ne laveront jamais des hontes de son épiscopat (1). Quelle différence entre ces onze et les quatre-

1. Saint-Cyran les avait lavées par avance en émettant ce principe : « Un évêque qui n'est pas lâche, qui s'oppose aux puissances en parlant libre-

vingt-cinq ! Les uns demandent simplement une sentence claire et définitive à laquelle ils se soumettent par avance, soit qu'elle les frappe, soit qu'elle les justifie ; les autres plaident, récriminent, menacent, et formulent le jugement que le Saint-Siège doit rendre contre leurs adversaires. On sent que l'esprit de saint Vincent de Paul anime ceux-là, tandis que ceux-ci s'agitent au souffle de l'erreur.

Cependant, le roi et la reine-mère avaient joint leurs instances à celles des évêques, et demandé à Innocent X de se prononcer sur les cinq propositions. Ils avaient été devancés par le roi de Pologne, Casimir, dont la cour, où le confesseur de la reine, François de Fleury, avait apporté la doctrine d'Arnauld et de Jansénius, retentissait de bruyantes querelles théologiques. Le pape résolut de satisfaire tous ces vœux.

Sur la nouvelle qu'on en eût bientôt à Port-Royal, on s'y décida à presser le départ des docteurs choisis *pour fortifier Saint-Amour*. Ces députés de renfort furent Jacques Brousse, chanoine de Saint-Honoré, La Lane, abbé de Val-Croissant, Angran, licencié de la Faculté. Cornet peignait ainsi les deux premiers dans un mémoire adressé au P. Dinet :

Vous saurez donc, mon Révérend Père, que Brousse a passé dans la Faculté pour un esprit faible, qu'il a cru la venue de l'Antechrist ; qu'il a suivi avec admiration un visionnaire comme lui, qui se disait le Paraclet ; qu'il a été mis en prison pour avoir prêché séditieusement ; qu'il a été souvent interdit de la prédication ; qu'il est un de ceux qui s'opposèrent à mon syndicat parce que j'étais trop attaché au Pape. Il s'est élevé hautement dans la Faculté contre ces deux propositions : 1^o *On ne peut appeler à aucun tribunal du jugement du Pape* ; 2^o *Les évêques sont institués par le Pape* ; il me dénonça à l'avocat général Omer Talon de ce que j'avais laissé passer dans une thèse ces deux propositions. Il est colère et s'emporte aisément.

L'abbé de La Lane est aussi prompt que le premier, mais il n'est pas si fou ; c'est lui qui a composé le livre de la Grâce efficace par elle-même ; il s'est déclaré contre le Pape et contre les religieux en toutes occasions dans la Faculté. Et quoiqu'il soit superbe et emporté, il a plus de modération que le premier.

Saint-Amour est aussi opposé au Pape que les deux autres, plus caché, mais aussi plus ignorant.

ment peut purger par cette unique action tous les péchés de sa vie, quelques grands qu'ils soient. » Lancelot, *Mémoires*, t. II, p. 125. — C'est le *pecca fortiter et crede fortius* de Luther.

Plus ignorant ! Devenu docteur par la grâce des omelettes et du bon vin, Saint-Amour n'eut jamais le temps d'étudier. Ses travaux d'*Hercule* et ses combats d'*Ajax* le détournèrent sans cesse de la science. N'importe, il est resté, aux yeux de M. Sainte-Beuve, *le grand champion janséniste*. Cela suffit à sa gloire.

Pour Angran, dit le P. Rapin, c'était un jeune homme de peu de capacité, mais qui était devenu considérable par l'attachement du docteur Arnauld à sa sœur, sa pénitente bien-aimée et sa dévote favorite.

Comme les onze prélats s'appelaient *les évêques de France*, nos trois docteurs se dirent *les députés de la Sorbonne*. Ils arrivèrent à Rome le 5 décembre 1651. Ils commencèrent aussitôt « leurs sollicitations auprès des Cardinaux avec tout le faste que l'abondance et les recommandations du parti pouvait leur donner ; ils firent par leur équipage et par leur dépense un fort grand bruit dans un pays où l'on a bien de la considération pour cet éclat extérieur qui va à l'ostentation.... Pour se bien mettre dans l'esprit de l'ambassadeur de France, ils s'attachèrent d'abord à lui faire la cour et à l'accompagner dans les marches qu'il faisait, où il lui fallait du cortège, pour gagner par là ses bonnes grâces (1). »

Tandis que les députés de la Sorbonne donnaient ainsi à leur titre, déjà fort brillant par lui-même, le relief des faveurs du représentant du roi et de leur grand train, le docteur Hallier, qui avait été élu syndic à la place de Cornet, ne perdait pas de vue les intérêts de la bonne cause qu'il avait embrassée avec autant d'ardeur que de sincérité. De Paris, il suivait les quatre docteurs dans leurs menées à Rome et s'opposait au progrès de leur crédit. Il employait à cette fin un cordelier son parent, le P. Mulard. « C'était un homme qui n'avait pour tout talent de négociateur que bien de la hardiesse et encore plus de témérité ; ces deux qualités jointes à celle d'un froc qui se fourre partout, étaient tout le mérite du pélerin (2). » Ce singulier personnage instruisait très-bien son patron de ce qui se passait à Rome et il inspirait une vraie terreur aux jansénistes. Qu'on en juge parce qu'en écrivait Taignier à Saint-Amour :

1. Rapin, *Mémoires*, t. I, pp. 415, 425.

2. *Ibid* t. I, p. 414

Le P. Mulard est véritablement le Mercure de M. Hallier ; c'est lui qui est le porteur de ses lettres, c'est lui qui est l'interprète de ses pensées et de ses conceptions chimériques. Il n'a point trouvé d'homme plus propre que ce moine... pour insinuer ses calomnies et ses injures dans l'esprit du sieur Albizy et ceux d'entre les qualificateurs, les consultants et les officiers desdites congrégations qui sont aux gages des Jésuites. Il était bien raisonnable que ce sage docteur, qui autrefois avait très-courageusement défendu l'honneur et les droits du clergé de France (*au temps de ses petits régals avec Saint-Amour*), et qui depuis, par un horrible changement, est devenu l'ami de ceux qui ont toujours tâché de flétrir cet honneur,... n'eût pas d'autre interprète de ses mauvais desseins qu'un moine, c'est-à-dire, un véritable adversaire et un ennemi juré de la sainte hiérarchie. C'est en cela que consiste le jugement de Dieu sur ce docteur déplorable et c'est par cette infâme commission que Dieu veut faire connaître à toute l'Église de France qu'il ne l'a jamais servie avec toute la sincérité et l'affection qu'il devait....

Saint-Amour, qui devait pourtant son bonnet de Docteur au nouveau syndic, répondait qu'il fallait dénoncer Hallier à l'Université et faire prendre contre lui des conclusions. « Si on mortifie cet homme comme il le mérite, s'écriait-il, quel exemple pour les siècles à venir et pour ceux qui entrent dans des pratiques semblables aux siennes ! »

Mais l'*Ajax théologien* ne dédaignait pas les finesses d'Ulysse. Il disait à Taignier :

Pour les personnes qui ont donné charge au P. Mulard....., je n'en ai point voulu parler du tout afin que si l'Université prenait ensuite des conclusions rigoureuses et humiliantes pour elles..... ces mêmes personnes me considérassent moins comme l'auteur de leur disgrâce. Tout ce que j'ai pu faire a été de les désigner et de les nommer dans des endroits de ma lettre qui ne semblaient pas tendre à cette fin, mais sur lesquels néanmoins l'Université peut se fonder légitimement pour en conclure tout ce que bon lui semblera.... Il faut, s'il vous plaît, faire observer à M. le Recteur fort soigneusement, qu'il manie ma lettre de telle sorte qu'il paraisse au dehors qu'on en a plus reconnu que je n'avais dessein d'en découvrir.... (1).

M. Sainte-Beuve remarque quelque part que Saint-Amour, dans son grand coffre, avait de l'esprit. En attendant que nous trouvions son esprit, nous trouvons ici sa morale : elle est aussi large que son coffre est grand.

1. *Mémoires* du P. Rapin, dans les notes, t. I, p. 416, 417.

Hallier et son *Mulard*, comme dit *élégamment* Saint-Amour, n'agissaient qu'en leur nom, et les docteurs catholiques songeaient à envoyer à Rome une députation qui pût parler au nom des évêques et de la Sorbonne. Ce projet ne s'exécutait jamais. La Providence le fit aboutir par des voies singulières. « Le Moyne, raconte le P. Rapin, sollicitait Dominique Séguier, évêque de Meaux, de faire proposer au clergé la nécessité qu'il y avait de penser à un fonds pour les frais d'une députation de docteurs à Rome ; ce prélat promettait de s'y employer, et rien ne se faisait, lorsqu'il tomba entre les mains de Jean Colombet, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, une lettre venant de Rome, écrite par Saint-Amour ou par quelqu'un de ses collègues, pleine d'insultes, avec ces termes : *Ces fanfarons de molinistes qui font tant de bruit à Paris, n'osent paraître à Rome.* Cette lettre qui courut par la ville et dont on faisait des trophées à Port-Royal, tomba par hasard entre les mains de Colombet. C'était un homme de bien, mais de petit génie, et ce fut d'un instrument si faible dont Dieu voulut bien se servir pour commencer ce grand œuvre de la députation des docteurs de Sorbonne, dont dépendait tout le succès de l'affaire de la condamnation des Propositions. Cet homme, touché des railleries que faisaient déjà les jansénistes..... réveilla les esprits dans la Sorbonne, et après avoir fait faire une quête par les dames de sa paroisse, où l'on trouva environ mille écus, il fut porter cette petite somme au docteur Hallier, son ami, pour l'exciter par là à penser au voyage de Rome. Ce docteur qui n'avait rien tant à cœur fut bientôt persuadé. Et comme tout citoyen peut se faire soldat quand sa patrie est attaquée, il crut que tout docteur de Sorbonne peut se députer lui-même pour la défense de la Religion dans une nécessité pareille à celle-ci. Il jette les yeux sur Lagault, docteur de Sorbonne comme lui, son ami et son allié, et sur Joysel qu'on jugea plus propre que les autres par l'accès qu'il pourrait avoir à la cour de Rome sur le crédit de son frère, célèbre banquier en cette cour, ce docteur ayant les autres qualités de capacité et de vertu requises à une affaire de cette importance. Ce fut de la sorte que se fit la députation des docteurs catholiques..... (1). »

Les quatre-vingt-cinq évêques, Cornet et ses amis, approu-

1. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 430.

vèrent la résolution et les choix du syndic, remplacé, au mois d'octobre 1657, par le docteur Grandin, au grand mécontentement des jansénistes qui écrivaient, quelques jours avant sa nomination, à leurs amis de Rome : « On s'opposera à l'élection de M. Grandin, à cause de sa qualité *infâme* de censeur des livres. » La reine recommanda la députation à l'ambassadeur de France, et, témoignage plus glorieux encore pour nos docteurs, M. Olier, M. de Bretonvilliers, et saint Vincent de Paul contribuèrent aux frais de leur voyage et de leur séjour à Rome. Ces héros de la charité et du zèle pastoral savaient que l'homme ne vit pas seulement de pain, et ils estimaient que ce n'était point détourner de leur destination les trésors qu'ils versaient dans le sein des malheureux que d'en consacrer une partie à assurer, dans toute sa pureté, à leurs contemporains l'indispensable aliment de l'âme : la vérité.

Voilà « *toute cette manœuvre* (1) » qui porta le procès à Rome. Les *Messieurs* n'eurent pas assez d'anathèmes contre ceux qui la conduisirent. Leurs appels aux barricades, leurs violentes interruptions dans les assemblées de la Faculté, leurs requêtes multipliées au Parlement, leurs injurieuses *considérations* en latin et en français, leurs rugissements de lionceaux, leurs applaudissements à l'intervention de la justice séculière vivement sollicitée, leurs dénonciations ténébreuses, leurs insinuations perfides, ils ont tout oublié, et, levant au ciel leurs mains sans tache, ils s'écrient :

On voyait d'un côté tout ce que la malice la plus raffinée et la prudence la plus artificieuse pouvaient produire, et l'on ne voyait de l'autre que *l'innocente simplicité de la colombe* qui avait à se défendre contre *les détours et les ruses des plus vieux serpents*, et *une douceur d'agneau* qui avait à lutter contre *des loups*, qui ne se mettaient point en peine de se couvrir de la peau de brebis. Des gens d'une profondeur de pensée digne des Achitophels, dont la politique animait tous les ressorts des vieillards infatués, confirmés dans la fourberie, tramaient sourdement des pièges, se riaient en secret de la bonté de ceux qu'ils attaquaient, remuaient tout contre eux, sollicitaient sans bruit Rome et la France, et faisaient éclater tout d'un coup ce qu'ils avaient malignement concerté pendant un long temps, *sans qu'on eût aucune ressource pour parer des coups imprévus : tant ils avaient bien pris les devans* (1).

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 12.

2. Fontaine, *Mémoires*, t. I, p. 125, 126.

Nous pourrions demander à M. Sainte-Beuve ce qu'il pense de la mesure et de la vérité de ce langage, et pourquoi il n'a pas un mot de blâme pour ces excès, lui qui s'indigne d'entendre le P. Brisacier appeler, précisément à l'époque où nous sommes, les religieuses de Port-Royal *Vièrges folles, impénitentes, incommuniantes*, et même *Callaghanes* ! du nom de M. de Callaghane, un de leurs amis dévoués, comme il s'indignait autrefois contre le P. Nouet dont l'éloquence se laissa aller à des « mots peu élégants », comme il s'indignera plus tard contre le P. Meynier, assez osé pour prétendre que le jansénisme « ruinait le mystère de l'Incarnation ? » Il nous répondrait peut-être encore ce qu'il écrivait, en un jour de sincérité, à M. Gorini.

Ne l'obligeons pas à renouveler cet aveu ; plaçons plutôt à côté des accusations d'intrigue, de manœuvre que Fontaine fulmine avec l'indignation d'un croyant de Port-Royal, et que M. Sainte-Beuve formule froidement, comme il sied à un sceptique, une citation du P. Rapin qui les réfute victorieusement. Le P. Rapin parle de l'éclat avec lequel les députés jansénistes paraissaient à Rome, et il ajoute : « L'on ne voulait faire du bruit que pour marquer avec plus de faste la bonne opinion qu'on avait du succès de cette affaire, dont on venait tête levée poursuivre le jugement par une députation si célèbre et par l'empressement qu'on faisait paraître de vouloir être jugé. Mais Dieu, qui, par des ressorts secrets de sa providence, va à son but avec sa douceur et sa force ordinaires, se servait de la vanité de ces gens-là pour les aveugler en les faisant eux-mêmes solliciteurs d'une décision sur les propositions dont il s'agissait, qu'ils appréhendaient comme l'écueil où la nouvelle doctrine devait échouer. Car la députation des docteurs jansénistes réveilla les esprits des personnes zélées pour la religion et les fit penser à une députation de docteurs catholiques pour l'intérêt de l'Église. Ce qui fut une disposition pour engager le pape à connaître le fond de cette affaire, et pour imposer silence aux deux parties par une solennelle décision, ainsi que nous verrons dans la suite (1). »

1. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 386.

IX.

Condamnation des cinq Propositions : Actualité et beauté du récit du P. Rapin. — M. Sainte-Beuve. « âme libre, » en juge différemment : sa manière de débrouiller et définir les choses. — Manœuvre des députés jansénistes à Rome. — Arrivée des députés catholiques. — Portrait d'Innocent X. — Le Pape nomme une congrégation. — Contraste de conduite entre les députés. — La congrégation commence ses travaux : Mode de procéder. — Injustes récriminations des jansénistes. — Traits de ressemblance entre le libéralisme contemporain et le jansénisme. — Les intrigues de l'Opposition janséniste rappellent celles de l'Opposition libérale au concile du Vatican : elles ne réussissent pas. — Admirable constance d'Innocent X. — Dernières instructions de « MM. les Pères » de Port-Royal à leurs députés : Comble de l'impudence et de la présomption. — Saint-Amour et ses collègues parlent devant le Pape « très-fortement, très-agréablement. » — Espérances de quinze jours. — Suprêmes et viles démarches pour obtenir l'ajournement de la bulle. — La bulle paraît. — Sentiment des jansénistes : Leur sympathie pour Genève. — La bulle est reçue en France. — « Les haleines de Port-Royal. »

Personne n'a mieux raconté que le P. Rapin l'histoire de la condamnation des cinq Propositions. Son récit est d'autant plus intéressant qu'il est plein d'actualité ; on y voit à l'œuvre l'infailibilité pontificale solennellement proclamée de nos jours ; on y apprend comment le Souverain-Pontife personnellement infailible exerce cette divine prérogative. A côté des docteurs et des évêques qui demandent simplement une décision et s'y soumettent par avance, qu'elle leur soit favorable ou contraire, on trouve d'autres docteurs et d'autres évêques, « grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, » qui prétendent diriger la procédure, qui dictent l'oracle que le Saint-Esprit doit rendre, qui appellent à leur aide le pouvoir civil et l'opinion publique, qui crient à l'inopportunité, qui accusent la cour romaine de tyrannie parce qu'elle ne veut pas ouvrir à leur éloquence le champ d'une dispute publique et contradictoire, qui accusent les jésuites de tout mener, qui cherchent enfin,